

# NOTICE DESCRIPTIVE POUR CYCLOMOTEURS MBK TYPE : M8

## 0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : MBK INDUSTRIE  
Z. I. de ROUVROY - 02100 SAINT-QUENTIN
- 0.2. Marque : MBK
- 0.3. Genre : Cyclomoteur
- 0.4. Type : M8 Variante : 1P, 1U
- 0.5. Puissance administrative : néant

## 1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2
  - 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
  - 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
 

	Variante 1P	Variante 1U
AV :	2 ¼ - 18	2 ½ - 17
AR :	2 ¼ - 18	2 ¼ - 18
- 1.3. Constitution du cadre ou de la coque : coque en tôle emboutie formant un réservoir à sa partie supérieure avant
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : dans la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant

## 2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière. (essieu n°1=essieu avant)

- |  |             |             |
|--|-------------|-------------|
|  | Variante 1P | Variante 1U |
|--|-------------|-------------|
- 2.1. Poids total en charge : 180 205
  - 2.2. Possibilité d'attelage d'un side car : non
  - 2.3.
  - 2.4. Charge maximale admissible :
 

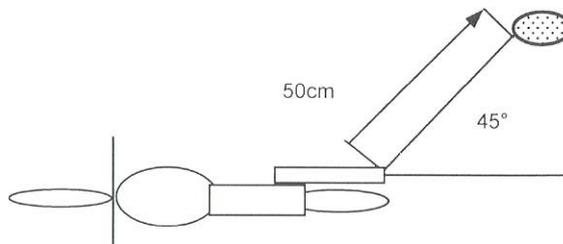
	Variante 1P	Variante 1U
--	-------------	-------------
  - 2.4.1. Sur l'essieu 1 : 62 79
  - 2.4.2. Sur l'essieu 2 : 118 126
- |  |             |             |
|--|-------------|-------------|
|  | Variante 1P | Variante 1U |
|--|-------------|-------------|
- 2.7. Empattement : 1,16 1,19
  - 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
 

	Variante 1P	Variante 1U
--	-------------	-------------
  - 2.8.1. Total : 57 60
  - 2.8.2. Sur l'essieu 1 : 27 28
  - 2.8.3. Sur l'essieu 2 : 30 32
  - 2.9. Porte à faux avant : 0,289 0,283
  - 2.10. Porte à faux arrière : 0,318 0,349
  - 2.11. Longueur hors tout : 1,767 1,822
  - 2.12. Largeur hors tout : 0,68 0,678

## 3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination du type : 511
  - 3.1.1. Marque : MBK
- 3.2. Description générale :
  - 3.2.1. Type : à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
  - 3.2.2. Cycle : à allumage commandé
  - 3.2.3. Nombre de temps : 2
- 3.3. Nombre de cylindre : 1
- 3.4. Dimensions :
  - 3.4.1. Alésage (mm) : 39,0
  - 3.4.2. Course (mm) : 41,8
  - 3.4.3. Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 49,9
- 3.5. Rapport volumétrique de compression : 9:1
- 3.6. Puissance maximale (KW ISO) : 2,1
- 3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn) : 5500
- 3.8. Couple maximal (mdaN ISO) : 0,43
- 3.9. Régime couple maximal (tr/mn) : 4000
- 3.10. Régime de rotation maximal (tr/mn) : 5800

- 3.11. Carburant utilisé : essence
- 3.12. Réservoir de carburant (L) : 5
- 3.13. Mode d'alimentation du moteur : par un carburateur
- 3.14. Type de filtre à air : humide
- 3.15. Allumage : par bougie, bobine commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement.
- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : air
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
  - 3.19.1. Description : dispositif d'échappement constitué par un cintre suivi d'un volume de section circulaire, terminé par un tube de sortie.
  - 3.19.2. Référence : MBK M31 ou SAKURA M183
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
  - 3.20.1. Valeur du niveau sonore dB(A) : 89
  - 3.20.2. Régime de rotation correspondant : 4125 tr/mn
  - 3.20.3. Schéma de la position du microphone :



## 4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesse : automatique à variation continue
- 4.2. Type d'embrayage : automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesse et les roues : par chaîne
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
  - 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 2 ¼ - 18, 1765 mm
  - 4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1000 tr/mn (km/h) : V à 1000tr/mn= régime/démultiplication x circonférence (km) x 60mn

Combinais. des vitesses	Rapport primaire	Rapport secondaire	Démultipl. Totale	Vitesse à 1000tr/mn en km/h
PV	4,19	4,8	20,11	5,26
GV	2,79		13,39	7,9

- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : 45
- 4.6. Indicateur de vitesse : oui
- 4.7. Compteur kilométrique : oui

## 5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : fourche télescopique
- 5.2. Arrière : amortisseur télescopique

## 6. DIRECTION

6.1. Type de direction : directe , par pivotement de la fourche

## 7. FREINAGE

7.1. Frein de service : 1 frein avant et 1 frein arrière à commandes séparées

7.1.1. Commande du frein de service :

Avant : par levier au guidon

Arrière : par levier au guidon

7.2. Répartiteur de freinage : sans

7.3. Frein de secours : par indépendance des circuits de frein de service

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

Av : mécanique

Ar : mécanique

7.6. Assistance du frein de service : non

7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : néant

7.8. Types de freins :

7.8.1. Frein de service :

7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à tambour

7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour

## 8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : solo

8.2. Carénage : non

8.3. Nombre de place assise : 1

## 9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. Feux de route : non

9.2. Feux de croisement : 1

9.3. Feux de position avant : non

9.4. Feux rouge arrière : 1

9.5. Indicateur de changement de direction :

9.5.1. Avant : Variante 1P : non , Variante 1U : oui

9.5.2. Arrière : Variante 1P : non , Variante 1U : oui

9.6. Feux stop : 1 incorporé au feu rouge

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : non

9.8. Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Arrière : 1

9.8.2. Latéraux : 2 (1 de chaque côté)

## 10. DIVERS

10.1. Accessoires :

10.1.3. Rétroviseur : 1 à gauche

10.1.4. Avertisseur sonore : oui

10.1.5. Dispositif antivol : par blocage de la transmission

10.2. Marque d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le cadre, au niveau de la colonne de direction

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre, au niveau de la colonne de direction

10.2.3. Structure du numéro d'identification : 17 caractères ( Directive 93/34/CEE )

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :

Variante 1P : VG5M81P1002000101

Variante 1U : VG5M81U1002000101

10.2.5. Identification du moteur :

Frappe à froid sur le carter moteur

## PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur MBK, le 11 décembre 1998 qu' le véhicule N° VG5M81P1002000099 ci-dessus décrit et présenté comme prototype des véhicules de :

MARQUE : MBK

TYPE : M8

satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73,R.76,R.188,R.188.1 et

R.194 à R.199 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à :

Variante 1P : VG5M81P1002000101

Variante 1U : VG5M81U1002000101

Fait à SAINT QUENTIN, Le 14 décembre 1998

Le Technicien supérieur de l'industrie et des mines

P. SAINT-SOLIEUX

Vu et approuvé et enregistré sous le N° RPT99L1/002/02(Q)

Fait à AMIENS, Le 19 Janvier 1999

P/ Le Directeur et par délégation,

le Chef de la Division Contrôles Techniques Energie

J.C. DANGREVILLE

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné M.B.K. Industrie, constructeur ZI de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, certifions que :

a) le véhicule

1) Genre : cyclomoteur

2) Marque : MBK

3) Type : M8 Variante 1P - 1U

4) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :

5) Carrosserie : solo

6) Source d'énergie : essence

7) Puissance administrative : néant

8) Nombre de place assise (y compris le conducteur) : 1

10) Poids total autorisé en charge :

Variante 1P : 180 Kg Variante 1U : 205 Kg

11) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base :

Variante 1P : 57 Kg Variante 1U : 60 Kg

12) Poids total roulant autorisé : néant

13) Charge utile du véhicule de base : néant

14) Valeur du niveau sonore dB(A) : 89

15) Régime de rotation correspondant : 4125

est entièrement conforme au type, variante et version décrits plus haut.

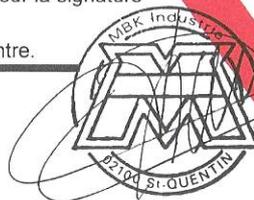
b) Que ce véhicule sort de nos usines(magasins) le .....

Pour être livré à : .....

(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à St QUENTIN, le .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



**Nota :** Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62, et R69 à R81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la D.R.I.R.E..